

La Ministre déléguée

Monsieur Yves DÉTRAGNE
Sénateur de la Marne
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Paris, le **18 OCT. 2022**

Réf. : 22-020167-D/ BDC-CE / RLC

Monsieur le Sénateur,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, qui m'a transmis votre correspondance relative aux délais de délivrance des titres d'identité.

Depuis la fin de l'année 2021, les demandes de nouveaux titres ou de renouvellement ont connu une hausse inédite, sous l'effet de la levée des restrictions relatives à la pandémie, la saison estivale, la période des examens et l'attrait suscité par la nouvelle carte d'identité électronique introduite en 2021. Cela a entraîné une hausse des sollicitations des communes chargées d'enregistrer les demandes et un ralentissement des délais de prise de rendez-vous.

Le 4 mai dernier, afin d'accompagner les communes dans leur effort de résorption de ce flux, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, en concertation avec l'Association des maires de France, a engagé un plan d'urgence visant à améliorer ces délais.

Ainsi, les communes sont accompagnées par l'État par l'intermédiaire de la dotation pour les titres sécurisés à hauteur de 10 millions d'euros, en complément de la dotation annuelle actuelle. Ce soutien financier exceptionnel est réparti entre les dispositifs de recueil existants ainsi que ceux nouvellement installés.

Cette répartition permettra d'accompagner toutes les communes dont l'effort se concentre en 2022, mais aussi celles dont le taux d'utilisation des dispositifs de recueil reste élevé ou progresse cette année. Elles permettent également de soutenir les communes qui acceptent l'installation de nouveaux dispositifs de recueil.

Pour sa part, l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) versera une prime d'installation forfaitaire de 4 000 euros pour l'ouverture d'un centre temporaire (une prime par commune). Par ailleurs, l'ANTS continuera de verser la prime d'installation de 4 000 euros qui accompagne tout déploiement d'un nouveau dispositif de recueil fixe à titre pérenne sur un nouveau site.

.../...



Ce plan d'urgence inédit, fruit de la collaboration entre l'État et les collectivités locales, vise à baisser rapidement l'engorgement des services et réduire les délais de délivrance pour les citoyens. Avec près de 350 nouveaux dispositifs de recueil d'ici octobre, 160 nouveaux collaborateurs en préfectures dédiés depuis le début de l'année et le développement de la pré-demande en ligne, ce sont d'ores et déjà près de 40 000 demandes supplémentaires qui peuvent être recueillies chaque semaine.

Si la situation s'améliore, je mesure les difficultés rencontrées par nos concitoyens et reste pleinement mobilisée, en lien étroit avec les associations d'élus, afin de développer de nouvelles opportunités permettant d'améliorer les délais de délivrance des passeports et cartes d'identité, notamment au travers de plateformes de réservation numériques.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Madame Jennifer ROUSSELLE, conseillère parlementaire au sein de mon cabinet, à l'adresse mail suivante : jennifer.rouselle@collectivites-territoriales.gouv.fr ou au numéro de téléphone suivant : 06.07.97.59.95.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération très distinguée.

très cordialement,

Clayex

Caroline CAYEUX